



Soirée privée

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 1er août 2007

Dans une salle des fêtes en soiree privée (mariage)

Réponse :

Si votre question concerne le tabagisme, nous pouvons, sans hésitation, vous répondre qu'il est interdit de fumer dans une salle des fêtes comme dans tout lieu clos et couvert qui accueille du public.